

On peut ajouter cette stipulation au deuxième alinéa.

M. l'ORATEUR: Vu que c'est là, en somme, un refus d'accepter l'amendement du Sénat, nos règlements exigent que les motifs du refus soient exclus, et c'est pourquoi le ministre de la Justice désire ajouter ces mots à sa motion.

(Le projet de résolution, ainsi modifié, est adopté).

3^e LECTURE

Du projet de loi (bill n° 28), déposé par l'honorable M. Guthrie, ayant pour but de permettre temporairement l'importation, la fabrication et la vente de la margarine en Canada.

RENOVI D'UN PROJET DE LOI.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en comité général sur le projet de loi (bill n° 6), déposé par M. Mowat, tendant à modifier le Code criminel et à autoriser le remplacement de la pendaison par l'électrocution.

M. MOWAT: Avant que la Chambre se forme en comité général, pour la suite de la discussion du projet de loi, je veux faire une brève déclaration. Le projet de loi tel qu'il est rédigé...

M. l'ORATEUR: L'honorable député ne peut faire aucune observation à l'appel d'une question, si ce n'est pour la faire rayser, pour la raison que l'Orateur quitte le fauteuil sans consulter la Chambre.

M. MOWAT: Ce projet de loi ayant été appelé et laissé en suspens plusieurs fois, veut-on me permettre d'en expliquer la raison? C'est parce que...

M. l'ORATEUR: L'honorable député demande-t-il que cet objet soit réservé?

M. MOWAT: J'explique pourquoi je demande qu'il soit réservé pour le moment.

M. l'ORATEUR: Le projet de loi est réservé.

SUITE DE LA DISCUSSION D'UNE MOTION RELATIVE A L'EXTENSION DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le 6 octobre, sur la motion suivante de M. McKenzie:

Considérant que le 16 mars 1914, la résolution suivante a été adoptée et acceptée par le Gouvernement: "Le temps est arrivé où l'on devrait faire pénétrer l'Intercolonial dans les régions des Provinces maritimes qui n'ont pas de voies ferrées, et qui sont à une distance raisonnable de ce chemin de fer" (voir pp. 1736-1737-1739 et 1740 du *hansard* (v.a.), pour la-

[L'hon. M. Doherty.]

dite année 1914), la Chambre est d'avis que les propositions contenues dans ladite résolution du 16 mars 1919 devraient être acceptées le plus tôt possible.

M. TURGEON: Monsieur l'Orateur, à maintes reprises les habitants des Provinces maritimes ont demandé au Gouvernement, par l'intermédiaire de leurs représentants au Parlement, un meilleur service de chemin de fer. Aussi, je désire appuyer la résolution de l'honorable leader de l'opposition en faveur de l'extension du chemin de fer Intercolonial dans les régions mentionnées par lui, car je suis d'avis que la construction de ces lignes aiderait considérablement au développement de la ligne principale. Dans le Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse, le chemin de fer Intercolonial n'a qu'une grande ligne principale, et naturellement on ne peut pas s'attendre à ce que les capitaux soient attirés vers la construction de courtes lignes d'intérêt local, puisqu'elles ne pourraient pas être exploitées avec bénéfice. Quand on construit des lignes d'embranchement, ce n'est pas avec l'idée de faire rapporter le service local, mais bien pour alimenter la ligne principale avec ces lignes d'embranchement.

Tous mes collègues qui m'ont précédé dans la discussion de cette question ont déclaré que les régions mentionnées pourraient toutes procurer des marchandises à transporter dont la ligne principale profiterait considérablement sur une grande distance. Cela encouragerait la pêche sur la côte de l'Atlantique, qui profiterait non seulement aux gens de l'endroit, mais à la nation tout entière, car cela augmenterait notre provision d'aliments en même temps que la circulation de l'Intercolonial qui fait partie du réseau de l'Etat.

L'honorable député de Kent (M. Léger) a parlé de la ligne que l'on proposait entre Bouctouche, dans le comté de Kent, et Loggieville, dans le comté de Northumberland. Cette ligne relierait ces deux districts qui sont isolés actuellement en raison du manque de chemin de fer. Il y a quelques années, on avait cru pouvoir faire construire cette ligne par une société particulière. Mais, comme je l'ai déjà dit ici, je me suis opposé à la construction de lignes d'embranchement dans les Provinces maritimes par des sociétés particulières, à moins qu'elles ne fussent reliées à l'Intercolonial, car elles n'auraient pas pu couvrir leurs frais. Cette ligne que l'on propose de construire traverserait une superbe région à proximité des pêcheries et profiterait considérablement à tout le Canada de même qu'aux Provinces maritimes.